



# RESPONSABLE DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION

Fiche de poste type - Répertoire des métiers

Famille d'activités professionnelles spécifique aux CROUS:

fonctions transversales et supports

Référence dans les emplois ITRF

**BAP G**

**Emploi type : TECHNICIEN EN AMENAGEMENT, MAINTENANCE  
ET EXPLOITATION DU BÂTI (G4A46)**

**Classement statutaire dans le corps d'accueil : ITRF**

**Mission:**

Organiser, animer et contrôler le travail d'une équipe d'ouvriers en charge de l'entretien, de la maintenance et des travaux.

**Activités principales**

- Etablir le diagnostic des travaux à effectuer, évaluer les coûts et proposer les modalités d'intervention au décideur,
- Etablir les devis ou les faire établir,
- Arrêter le planning, en concertation avec le gestionnaire, des interventions successives et organiser les équipes,
- assurer des interventions directes,
- Veiller au respect des consignes de sécurité,
- Contrôler et suivre l'avancement des travaux planifiés,
- Apporter une aide technique au contrôle général des travaux et à la réception des ouvrages exécutés par les personnels ou par des tiers,
- Rédiger les comptes rendus des travaux réalisés et établir les dossiers sur les ouvrages exécutés, à destination de l'unité de gestion,
- Mettre à jour les documents techniques relatifs aux travaux réalisés,
- Possibilité d'avoir un rôle de conseil en matière de maintenance et de gestion du patrimoine,
- Participer à la définition technique des produits, - Possibilité d'assurer les interventions directes,
- Déterminer les besoins et préparer les commandes, - Transmettre les éléments de facturation,
- Possibilité d'assurer les relations avec les entreprises extérieures.

**Dispositions communes relatives à la continuité et aux nécessités du service public**

Dans le cadre de ses missions et lorsque la continuité du service est engagée, l'agent peut être appelé, dans la prolongation cohérente de ses activités principales, à se voir confier toute autre tâche nécessaire à la maintenance et à l'exploitation du bâtiment.

Dans les cas particuliers de sous-service, ou dans les cas exceptionnels (notamment urgence et remplacement) de rupture de service, l'agent peut être amené temporairement, sur décision de l'autorité de gestion de proximité, à exercer des activités relevant du même emploi-type de qualification comparable et sous réserve des aptitudes, des compétences et de formation requises par celui-ci.

Lorsque les fonctions temporairement occupées le justifient, un complément indemnitaire égal à la différence de rémunération de celles-ci avec celles ordinairement occupées par l'agent lui est versé au *pro rata temporis*.

**Compétences attendues (notamment pour le recrutement et l'affectation dans le réseau des œuvres):**

- Connaissance des métiers du bâtiment et de la maintenance,
- Expérience professionnelle reconnue dans un des métiers du ressort du service technique,
- Connaissance des produits, matériaux, outils, matériels et machines utilisés par les différents corps de métiers existants,
- Connaissance des normes techniques du bâtiment et de leurs évolutions,
- Connaissance des règles de sécurité et de sécurité incendie en vigueur,
- Connaissance des dispositifs d'économie d'énergie,
- Connaissance des méthodes de direction et d'animation d'une équipe,
- Maîtrise de l'organisation du travail et des méthodes de planification,
- Connaissance des règles de gestion des personnels ouvriers,
- Notion de comptabilité,
- Notion de secourisme,
- Capacité à utiliser un programme informatique.

**Formations:**

- Direction et animation d'une équipe,
- Utilisation des EPI,
- Marchés publics,
- Comptabilité, Informatique,
- Hygiène, santé et sécurité au travail,
- Habilitation électrique.